

Approuvé le :	
---------------	--

Compte Rendu du comité exécutif de l'AGESSS pour la région Chaudière-Appalaches Rencontre avec la DRHCAJ

Le 21 octobre 2016

PRÉSENCES Légende : ☑ Présent ☐ Absent					
 M^{me} Sabrina Chevanel M. Jacques Guay - Trésorier M. André Jean − Vice président M^{me} Nadine Perron 		 ✓ M^{me} Nathalie Proulx - Secrétaire ✓ M. Claude Rousseau ✓ M^{me} Nathalie Chatigny ✓ M^{me} Nancy Roy 	 ✓ M. Philipp Audet – Représentant des retraités ✓ M^{me} Josée Plamondon ✓ M^{me} Rita Thériault ✓ M^{me} France Audet - Présidente 		
INVITÉ(E)S :			M. Marco Bélanger		

Duree/ Heure	Poi NT	SUJETS ET SUIVIS	SUIVI	RESPONSABLE
	1.	M ^{me} France Audet souhaite la bienvenue aux invités et membres du comité.		
	2.	Vérification du droit de présence et du quorum. La convocation de la réunion ayant été faite conformément à l'article 4.4.5 des statuts et le quorum étant atteint, la réunion est déclarée régulièrement constituée. Sur proposition de Rita Thériault, appuyé par M ^{me} Nancy Roy, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points : Formation des cadres Planification de la main-d'œuvre		
	3.	Lecture et adoption du compte rendu du 16 septembre 2016 Sur proposition de M ^{me} Sabrina Chevanel, et secondé par M ^{me} Nadine Perron, le compte rendu de la réunion du 16 septembre 2016 est adopté. Articles 24-25 : Issue la semaine prochaine. On mentionne qu'à Montmagny, articles 24 et 25, intégrés dans salaire de base. Article 24 : 10 % pour profession de référence. Il fallait que cela soit requis lors de l'affichage et devait être « serait un atout ». (infirmière psychologue, ordre professionnel)		

Duree/ Heure	Poi NT	Sujets et suivis	SUIVI	RESPONSABLE
		Engagement des RH de donner le fichier de tous les cadres qui n'en bénéficient pas, d'ici 2 semaines. Pour ceux qui en bénéficient plus, ils vont définir la modalité pour l'enlever.		
		Décorum pour carte d'identification : Politique à venir		
		Description du poste de cadre intermédiaire : Le personnel l'a reçue, s'il y avait eu modification dans la description des fonctions du poste. (Pour les postes en vert, il n'y a pas eu de réouverture de la description ou modification)		
		8. Prime : Ajustement sera payé la semaine prochaine.		
		10.1 Classes salariales :Le document sera déposé au Conseil du trésor. Prochaine rencontre le 25 octobre entre le Conseil du trésor et le ministère.		
	4.	Présentation de l'offre de service des communications organisationnelles (outil-mécanisme) et relations publiques présentée par Geneviève Dion et Francis Audet.		
	5.	Présentation du projet de coaching de groupe pour département de chirurgie par M. Marco Bélanger et M. Benoit Dupont, coachs.		
	6.	Retour sur la correspondance du 12 octobre 2016		
		Mme. Audet mentionne qu'elle n'a pas eu la chance d'informer Mme Gendron du dépôt de la lettre de mésentente, afin de respecter le délai de 30 jours. Dépôt des articles 5 et 10, alinéa 2 à Mme Fontaine. Écart avec la position de l'AGESSS. Notre avis de mésentente a été soumis à notre Association.		
		On mentionne que certains cadres n'ont pas accès aux congés compensatoires. Avis de mésentente en rapport à l'abolition des congés compensatoires pour la prochaine année. Au régional, certaines régions regardent pour travailler une entente pour les congés compensatoires.		
		Le comité mentionne à Mme Fontaine que les congés compensatoires sont une forme de reconnaissance, et à coût zéro. On souligne l'expression de l'iniquité entre les gestionnaires des différents secteurs, malgré qu'une des valeur du CISSS est l'équité.		
		Mme Fontaine précise que la révision des politiques de vacances a été faite. Par souci pour l'AGESSS, elle a vérifié avec le ministère et la lettre parle de vacances, et ne parle pas de congés compensatoires.		
		Mme Fontaine dit avoir demandé d'avoir une lettre écrite pour avoir des précisions concernant le total des congés de « 6 semaines ». Elle mentionne que depuis la nouvelle adoption, personne n'accumule de congés compensatoires. Présentement, on est correcte pour nos dossiers avec le Vérificateur général. Pour le futur, on ne peut plus accorder de congés compensatoires.		
		Pour le passé, Mme Fontaine dit entendre notre demande d'équité pour tous les gestionnaires et apportera ce point au comité de direction. Elle dit qu'on a besoin d'une discussion de fond à ce sujet. Selon Mme Fontaine, si on applique le gros bon sens, elle nous recommande d'en parler avec notre directeur afin d'avoir des congés selon nos		

Duree/ Heure	Poi NT	SUJETS ET SUIVIS	SUIVI	RESPONSABLE
		besoins. Les membres de l'exécutif mentionnent qu'ils risquent d'avoir un différend entre directeurs et qu'on a le sentiment de mendier un congé. On dit qu'on ne devrait pas à avoir à le demander comme pour les gestionnaires qui y ont déjà droit. Mme Fontaine dit qu'elle allait rencontrer le comité de direction afin de leur faire part que les directeurs peuvent si le juge pertinent de donner des congés (en temps régulier) aux gestionnaires qui cumulent plusieurs heures et que la fatigue se fait sentir dont particulièrement Montmagny, Beauce et Etchemins qui n'ont pas droit au congés compensatoires. Mieux vaut donner un congé afin que le gestionnaire se repose que celui-ci parte en maladie. Téléphone cellulaire : Aucune rétro pour les frais payés par le secteur de Montmagny. On mentionne que nous trouvons encore une fois inéquitable que les gestionnaires du secteur de Montmagny aient été les seuls à devoir payer en partie le cellulaire. Mme Gendron mentionne que le PDG M. Daniel Paré sera présent à la prochaine rencontre.	Rapporte le suivi des congés avec la direction	M ^{me} M. M. Fontaine
	7.	Reconnaissance : Reporté	Nathalie Proulx	
	8.	Date de la prochaine rencontre : 2 décembre 2016		
	9.	Clôture de la réunion		

 ${}^{\star}\text{L\'egende} - \text{Objectif}: \textbf{D\'e}: \text{D\'ecision} \quad \textbf{O}: \text{Orientation} \quad \textbf{I}: \text{Information} \quad \textbf{Di}: \text{Discussion}$